Cet évènement est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

UNION EUROPEENNE

# Réunion des porteurs de projets
# 28 juin 2019

*Programme opérationnel national (PON) FSE Emploi et Inclusion*
*Programme opérationnel national (PON) pour la mise en œuvre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ)*

Mise en œuvre des crédits des volets déconcentrés en Île-de-France pour la période 2014-2020

| | DEROULE DE LA JOURNEE |
|---|---|
| 10h00-10h30 | **Mot d'accueil**<br>Présentation de la journée<br><br>**Etat de la programmation et de la réalisation 2014-2020** |
| 10h30-10h45 | **Etat du cadre de performance** |
| 10h45-10h50 | Diffusion du film Construit-toi » – Relais 94 - Association de Prévention Soin et Insertion (APSI) relevant de l'OI du Conseil départemental du Val de Marne<br>Lauréat de la catégorie « Compétences » et Lauréat du prix du public |
| 10h50-11h05 | **Etat des contrôles et audits** |
| 11h05-11h20 | Pause (15 mns) |
| 11h20-11h30 | **Etat de la communication FSE** |
| 11h30-11h40 | « Renforcer l'employabilité par la mobilité en Europe »<br>OI AGFE 95<br>Catégorie « Mobilités » des Trophées 2019 |
| 11h30-12h00 | **Présentation du post-2020** |
| 12h00-12h30 | Echanges avec la salle |

| | SUITE DE LA JOURNEE |
|---|---|
| 12h30-14h00 | Déjeuner (buffet) |
| 14h15-15h30 | **Table-ronde n°1:**<br>Le FSE et les jeunes d'Ile-de-France : témoignages et parcours |
| 15h30-16h45 | **Table-ronde n°2:**<br>Vers l'insertion socioprofessionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi : l'exemple des Conseils départementaux et des PLIE à travers leurs métiers d'accompagnement |
| 16h45-17h00 | Moment convivial de fin de journée |

# Déroulé de la matinée du 28 juin 2019

1. **Etat de la programmation 2014-2020**
2. Focus sur la programmation des OI
3. Réalisation, programmation dynamique et objectifs de déclaration de dépenses
4. Paiements
5. FSE et Grand Paris
6. Cadre de performance
7. Bilan des audits et contrôles
8. Communication
9. Post 2020

**Patrick GUYOT**

**chef du département du Fonds social européen (DFSE), DIRECCTE d'Île-de-France**

# Chiffres clés programmation 2014-2020 PON FSE et PON IEJ

**340 dossiers ont été présentés** à l'ordre du jour d'un CRP-E ;

**248 opérations ont été programmées par l'AGD** (hors OI) dont **214** pour le PON FSE (88,1 M €) et **34** pour le PON IEJ (18,8 M €)

(*dernier CRP-E du 10/05/2019*)

**1 572 opérations** ont été **programmées par les OI**, au 19/06/2019, pour le PON FSE, pour un montant de **176,8 M €**.

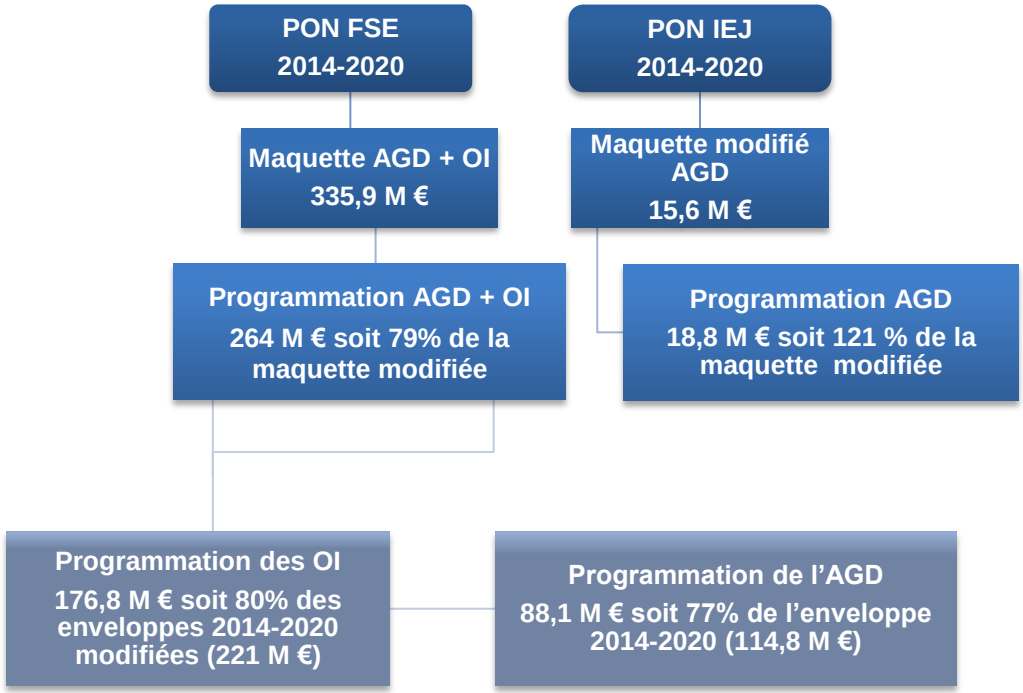


AGD : autorité de gestion déléguée (DIRECCTE)
OI : organismes intermédiaires

Données MDFSE du 19/06/2019

# Programmation 2014-2020 - PON FSE et PON IEJ

## (hors organismes intermédiaires)

Le cumul des montants programmés (comité régional de programmation - Etat) en juin 2019 s'élève à **106,9 M € au total pour les deux PON**.

**PON FSE = 88,1 M €** soit **77%** des crédits gérés par la DIRECCTE (114,8 M €) pour la période 2014-2020.

**PON IEJ = 18,8 M €** (IEJ et FSE), soit **121%** des 15,6 M € gérés par la DIRECCTE pour la période 2014-2020.

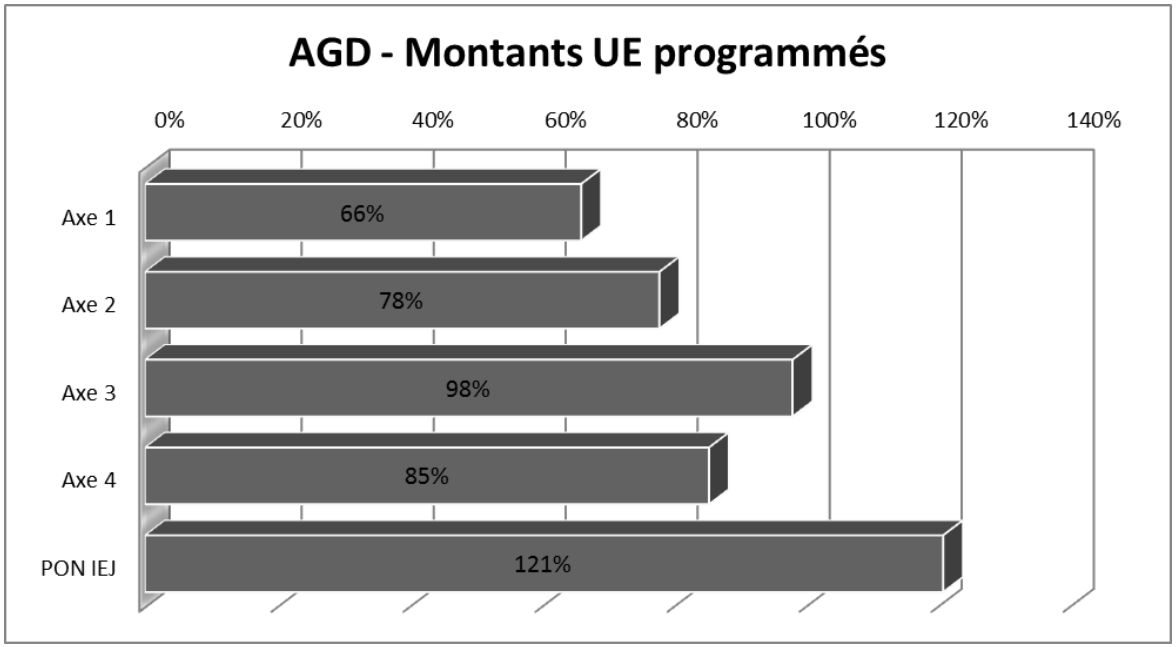


Données MDFSE 19/06/2019

UNION EUROPEENNE

# Déroulé de la matinée du 28 juin 2019

1. Etat de la programmation 2014-2020
2. **Focus sur la programmation des OI**
3. Réalisation, programmation dynamique et objectifs de déclaration de dépenses
4. Paiements
5. FSE et Grand Paris
6. Cadre de performance
7. Bilan des audits et contrôles
8. Communication
9. Post 2020

# Répartition des enveloppes par territoire francilien des crédits FSE délégués en gestion au titre du volet déconcentré en IDF du PON FSE 2014-2020

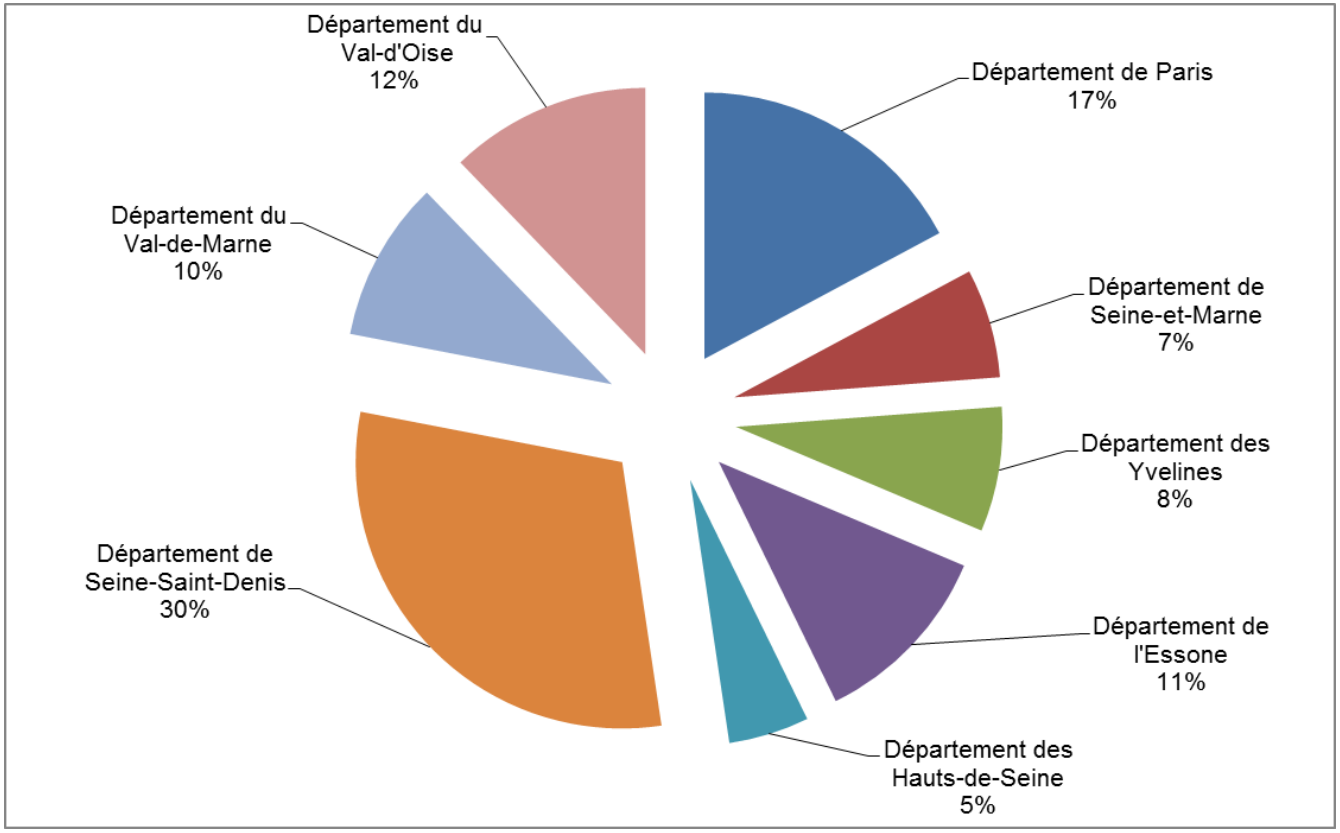


| PON FSE 2014-2020 | Maquettes des OI d'Ile-de-France PON FSE 2014-2020 (axes 3 & 4) |
|---|---|
| CD 75 | 27 689 491 € |
| EPEC 75 | 10 270 683 € |
| CD 77 | 14 642 937 € |
| CD 78 | 16 754 470 € |
| AGFE 91 | 25 167 981 € |
| GMFE 92 | 10 802 813 € |
| CD 93 | 38 871 050 € |
| OIPSSD 93 | 28 311 919 € |
| CD 94 | 11 367 839 € |
| AMUPLIE 94 | 10 210 534 € |
| CD 95 | 10 974 115 € |
| AGFE 95 | 16 017 124 € |
| **Total** | **221 080 956 €** |

# Crédits ouverts et programmation sur la période 2014-2020 par organisme intermédiaire (axes 3 et 4)

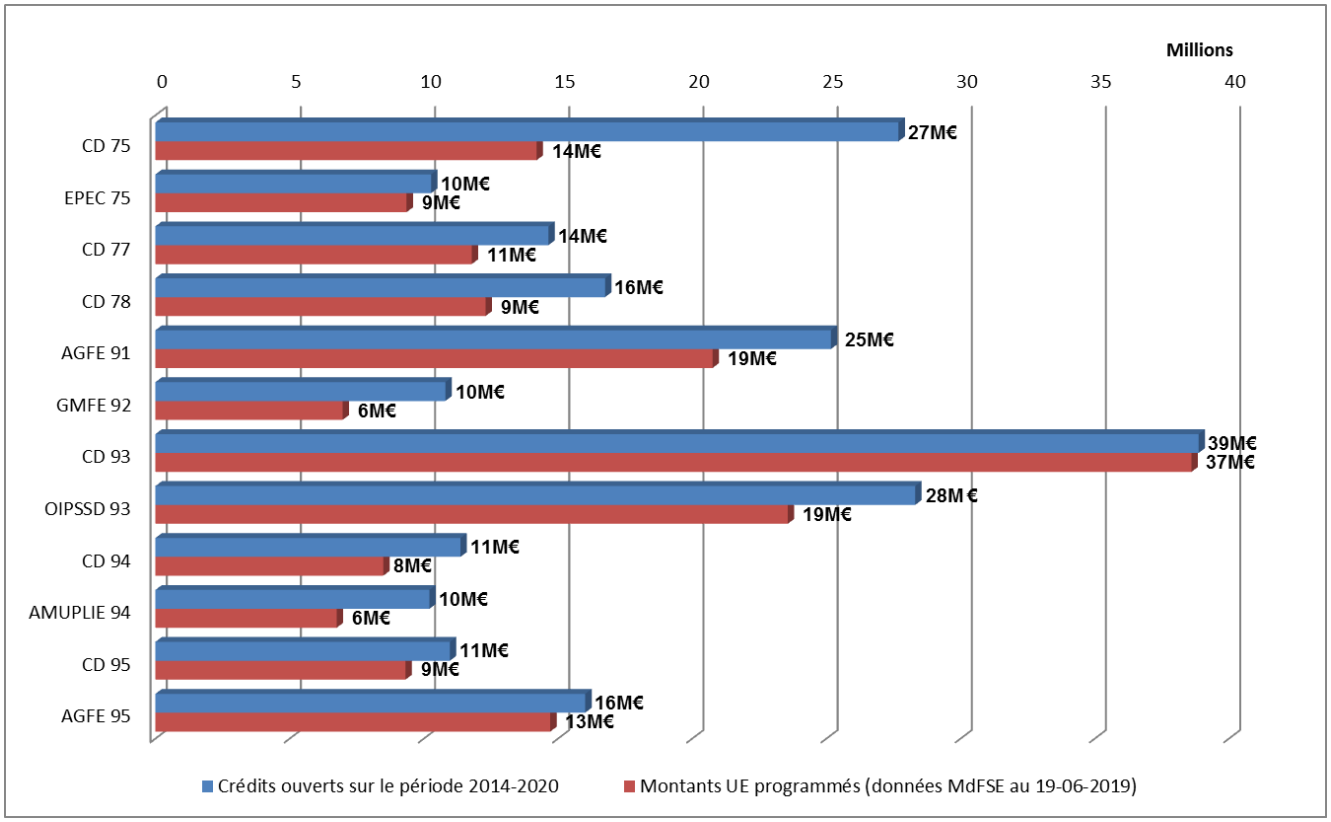


La programmation cumulée des opérations des organismes intermédiaires s'élève à **176,8M€**, soit **80%** des crédits des enveloppes plafonds de la période 2014-2020 (données MdFSE du 19/06/2019).

Pour les 1ères subventions globales programmées pour les OI (2014-2017 ou 2015-2017), 114,4 M € ont été programmés, soit un taux de programmation de **102 %** des crédits de la période 2014-2017.

Au titre des 2ndes subventions globales, 62,5M€ ont été programmés soit **57 %** de leurs enveloppes plafonds révisées 2018-2020.

# Déroulé de la matinée du 28 juin 2019

1. Etat de la programmation 2014-2020
2. Focus sur la programmation des OI
3. **Réalisation, programmation dynamique et objectifs de déclaration de dépenses**
4. Paiements
5. FSE et Grand Paris
6. Cadre de performance
7. Audit CICC et supervision des OI par l'AGD
8. Communication
9. Post 2020

# Réalisation 2014-2020 du PON FSE

## Taux de réalisation* global (AGD + OI) : 37 %

*Taux de réalisation : montants FSE certifiés par l'autorité de certification (DRFIP) / montants FSE programmés en comité par l'AGD ou par les OI

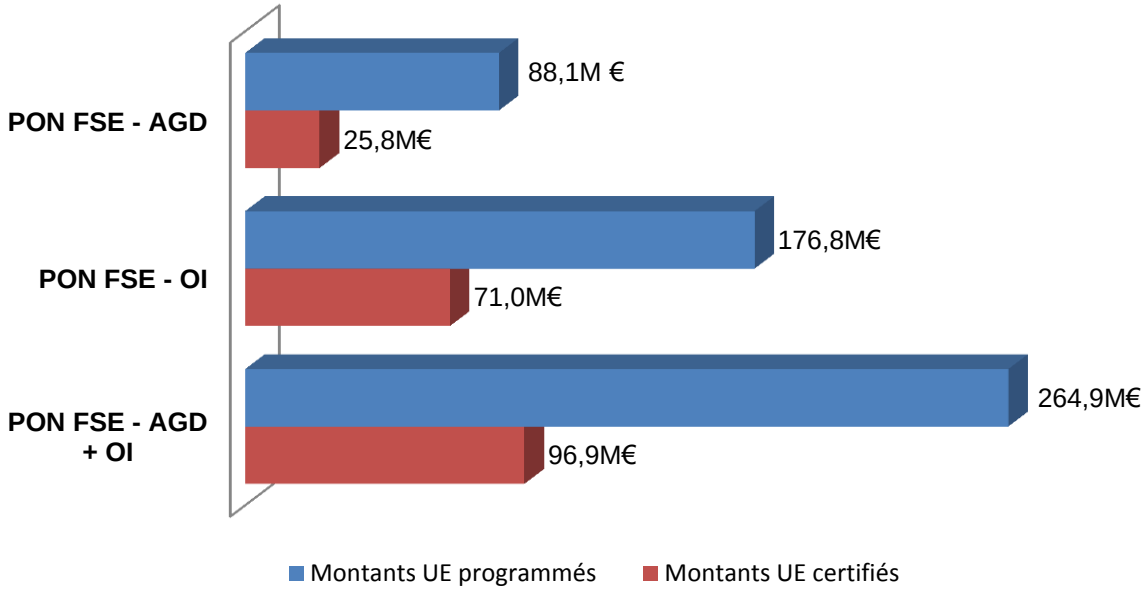


Données MDFSE 19/06/2019

En date du 19 juin 2019, le taux de réalisation de l'**AGD** est de **29% (25,8 M€)**, et celui des **OI** atteint **40% (71 M€)**.

Le décalage entre l'AGD et les OI en termes de taux de réalisation s'explique par le caractère pluriannuel des opérations gérées par l'AGD et par le caractère majoritairement annuel des opérations gérées par les OI.

Ainsi, les bilans finaux des opérations 2016-2018 gérées par l'AGD seront déposés à partir du 30 juin 2019.

# Constat des sous-réalisations et rejets de dépenses en CSF

Baisse du taux de programmation de 7 points pour le PON FSE 2014-2020 et de 20 points sur le PON IEJ 2014-2020

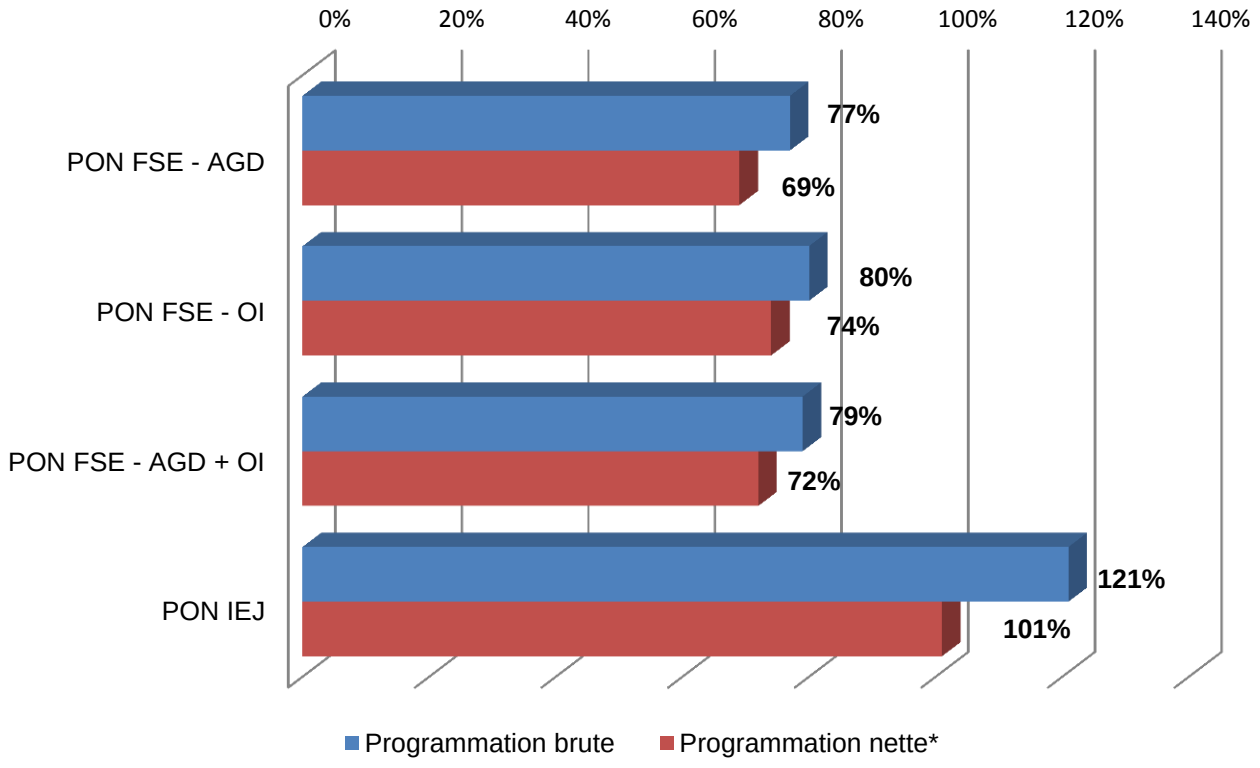


Données MDFSE 19/06/2019

**Programmation nette** : *après constat des sous-réalisations dans les bilans et rejet de dépenses en CSF*

# Atteinte des objectifs de déclaration de dépenses 2019

## Niveau de certification des dépenses au 19 juin 2019

**Au 31/12/2019**
**PON FSE**

Objectif de déclaration de dépenses en montants CTE
**271 867 450€**

Montants CSF comptabilisés AC
*(en CTE)*
**206 050 122€**

**Objectif atteint à 76 %**

Les objectifs de déclaration de dépenses indiqués pour l'année 2019 sont ceux notifiés par lettre du 5 avril 2019 de la DGEFP. Cet objectif s'exprime en coût total éligible (CTE).

**Concernant le PON FSE**, l'objectif de déclaration de dépenses 2019 est atteint à 76%.

**Concernant le PON IEJ**, aucune autre déclaration de dépenses n'est attendue en 2019. L'ensemble des CSF sur bilans finaux des opérations IEJ de la période 2014-2017 ayant été remontés à l'appel de fonds du 1er semestre 2019.

**Au 31/12/2019**
**PON IEJ**

Objectif de déclaration de dépenses en montants CTE
**9 118 784 €**

Montants CSF comptabilisés AC
*(en CTE)*
**9 380 722 €**

**Objectif atteint à 103 %**

Données MDFSE du 19/06/2019

# Stratégie de programmation dynamique pour 2019-2020

- Poursuivre **l'amplification de la dynamique d'instruction et de programmation** des dossiers FSE et IEJ.

- Gérer les maquettes financières en prenant en compte le niveau de réalisation, pour pratiquer une **stratégie de sur-programmation**.

- Veiller à **l'atteinte des objectifs cibles des indicateurs de participants** en 2023.

- Poursuivre **l'instruction des dossiers FSE et IEJ** déposés au titre des orientations et critères de sélection 2018-2020 (transition énergétique, numérique et insertion des jeunes)

- **Si nécessaire, élaborer des AAP ou cahiers des charges spécifiques**, en lien avec les **AAP du PIC, amplifier la mobilisation des crédits FSE (axe 1), notamment pour les jeunes de moins de 25 ans**.

- Encourager les douze **OI des conseils départementaux et des PLIE** à amplifier ou à faire émerger en 2019-2020, dans le cadre de leurs délégations de gestion, des actions en lien avec **la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté**.

**Un exemple de mobilisation optimale des crédits du FSE sur 2019-2020 dans la perspective de la clôture du programme de la période 2014-2020:**

**Des réajustements d'enveloppes déléguées en gestion aux 12 OI franciliens – Axe 3 Inclusion - PON FSE**

# Exercice d'optimisation des crédits de l'inclusion sociale (OI - axe 3)

## Méthodologie retenue

➢ **Objectif : optimiser la mobilisation des crédits de l'axe 3 du PON FSE délégués en gestion**

Objectif 2022: 100% de programmation nette des crédits de l'inclusion sociale (axe 3) après réalisation et contrôle de service fait

➢ Le **reliquat de crédits UE est redéployé en fonction d'une méthodologie donnée**

(*crédits non-programmés, sous-réalisés et rejetés en CSF au titre des 1ères délégations de gestion 2014-2017 et de la tranche 2018 des secondes délégations de gestion 2018-2020*)

➢ **Tous les OI sont appelés à mettre en place une stratégie de sur-programmation de leurs subventions globales 2018-2020.**

➢ **Les arbitrages en renforts de crédits UE** s'appuient à la fois sur les **demandes en crédits supplémentaires FSE** (via fiches navettes), mais également sur deux autres critères :

- **La performance de l'OI au titre de la 1ère délégation de gestion ;**
- **La stratégie de programmation de l'OI sur les années 2019 et 2020**

➢ **Contexte à prendre en compte : déploiement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté**

# Des besoins exprimés supérieurs au reliquat de crédits disponibles

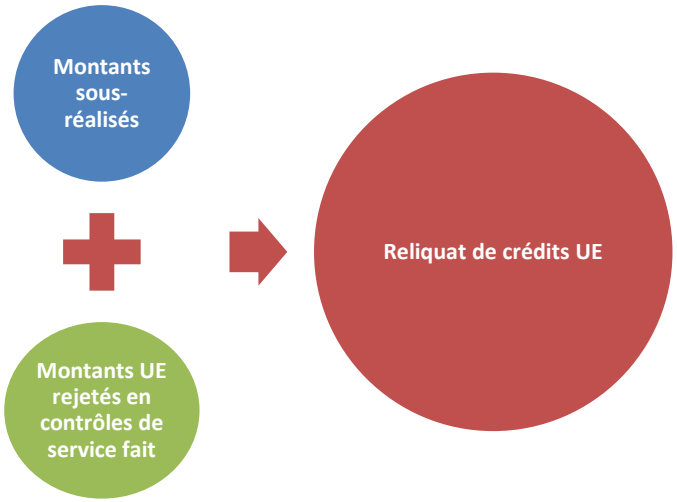


| | |
|---|---|
| Reliquat de crédits non consommés 2014-2017 | 8 133 930€ |
| Reliquat de crédits non programmés 2018-2020 (1ère tranche 2018) | 1 433 152€ |
| Reprise financière après désengagement du PLIE de Rueil-Malmaison de l'OI pivot des Hauts-de-Seine (GMFE 92) | 313 722€ |
| Total du reliquat de crédits à redistribuer entre OI | 9 880 803€ |

La synthèse des demandes de renfort en crédits FSE s'élève à **19 885 529 €** représentant onze OI franciliens.

**Le montant total de crédits de l'axe 3 pouvant être utilisé pour renfort des enveloppes 2018-2020 (uniquement tranches 2019 et 2020) des OI est de 9 880 803€.**

** Application de l'article 4.2 de la convention de subvention globale 2018-2020 : « obligation de mise en œuvre et révision du plan de financement »*

# Déroulé de la matinée du 28 juin 2019

1. Etat de la programmation 2014-2020
2. Focus sur la programmation des OI
3. Réalisation, programmation dynamique et objectifs de déclaration de dépenses
4. **Paiements**
5. FSE et Grand Paris
6. Cadre de performance
7. Bilan des audits et contrôles
8. Communication
9. Post 2020

# Paiements effectués– données cumulées au 31/05/2019

- **PON FSE 2014-2020**

Montant FSE payé aux porteurs de projets individuels portant sur 157 dossiers : **25,8 M€**

Montant FSE payé aux organismes intermédiaires, après appels de fonds et remboursement des CSF comptabilisés AC au 31/01/2019 : **66,1 M€** dont 3,1 M€ au titre de l'avance sur l'assistance technique des OI.

- **PON IEJ 2014-2018**

Montant FSE-IEJ payé aux porteurs de projets individuels : **8,3 M€** (*y compris les avances versées au démarrage des opérations de 2,9 M€*)

- **Au total, au titre du programme 2014-2020 : 100,2 M€ de FSE et FSE-IEJ payés aux porteurs et aux organismes intermédiaires**

# Déroulé de la matinée du 28 juin 2019

1. Etat de la programmation 2014-2020
2. Focus sur la programmation des OI
3. Réalisation, programmation dynamique et objectifs de déclaration de dépenses
4. Paiements
5. **FSE et Grand Paris**
6. Cadre de performance
7. Audit CICC et supervision des OI par l'AGD
8. Communication
9. Post 2020

# Le FSE et le GRAND PARIS

**7** nouvelles demandes de subvention au titre des orientations 2018-2020

Depuis 2014, le montant total de FSE attribué aux projets liés au développement du Grand Paris s'élève à **28 220 210,76 €**

**11 511** demandeurs d'emploi accompagnés

**17** opérations conventionnées au titre du volet déconcentré en IDF du PON FSE 2014-2020

**14 556** salariés formés

- ❖ Des projets notamment pour:
- ✓ faire évoluer les offres de formation pour répondre aux besoins de compétences des salariés générés par les travaux liés au Grand Paris.
- ✓ accompagner des structures soumises à de fortes mutations (éco construction, filières mécaniques, fibre optique…).

Données MDFSE 20/03/2019

# Déroulé de la matinée du 28 juin 2019

1. Etat de la programmation 2014-2020
2. Focus sur la programmation des OI
3. Réalisation, programmation dynamique et objectifs de déclaration de dépenses
4. Paiements
5. FSE et Grand Paris
6. **Cadre de performance**
7. Bilan des audits et contrôles
8. Communication
9. Post 2020

**Emilie VEROLA**

**Gestionnaire et référente du suivi des indicateurs**

**Service programmation et organismes intermédiaires**

**Département du Fonds social européen**

# Cibles à atteindre volet déconcentré en Ile-de-France du PON FSE

| Axe | Code de l'indicateur | Indicateurs communs de réalisation | Cible 2018 | Cible 2023 |
|---|---|---|---|---|
| Axe 1 | CO01 | Chômeurs | 13 594 | 33 633 |
| | CO06 | Jeunes de - 25 ans | 18 511 | 39 953 |
| Axe 2 | CO05 | Salariés | 23 206 | 40 610 |
| Axe 3 | CO01 | Chômeurs | 73 828 | 141 258 |
| | CO03 | Inactifs | 63 483 | 111 096 |

# Cadre de performance : atteinte cibles 2018

| PON FSE 2014-2020 | Cibles 2018 à atteindre | Réalisé au 10/01/2019 | Réalisé au 10/01/2019 % par rapport à la valeur cible 2018 |
|---|---|---|---|
| **Axe 1** | | | |
| Nombre de participants chômeurs | 13 594 | 25 427 | 187 % |
| Nombre de jeunes de moins de 25 ans* | 18 511 | 17 167 | 95 % |
| **Axe 2** | | | |
| Nombre de salariés | 23 206 | 32 972 | 148 % |
| **Axe 3** | | | |
| Nombre de participants chômeurs | 73 828 | 73 189 | 99 % |
| Nombre de participants inactifs | 63 483 | 89 315 | 141 % |

# Performance du volet déconcentré d'Ile-de-France du PON FSE (AGD +OI)

## Nombre de participants accompagnés depuis le début de la programmation

### Axe 1

***31 805***
**participants chômeurs accompagnés**

***19 310***
**participants jeunes de moins de 25 ans accompagnés**

### Axe 2

***38 248***
**participants salariés accompagnés**

### Axe 3

***82 623***
**participants chômeurs accompagnés**

***102 058***
**participants inactifs accompagnés**

***184 681***
**participants accompagnés**

*Source : extraction de l'outil décisionnel du 11 juin 2019*

# Performance du volet déconcentré d'Ile-de-France du PON FSE (AGD +OI)

## Niveau d'atteinte en pourcentage par rapport à la cible 2023

**tendance favorable**

- Les données « entrées » complètes comptent
- Saisie au fil de l'eau jusqu'au 11/06/2019

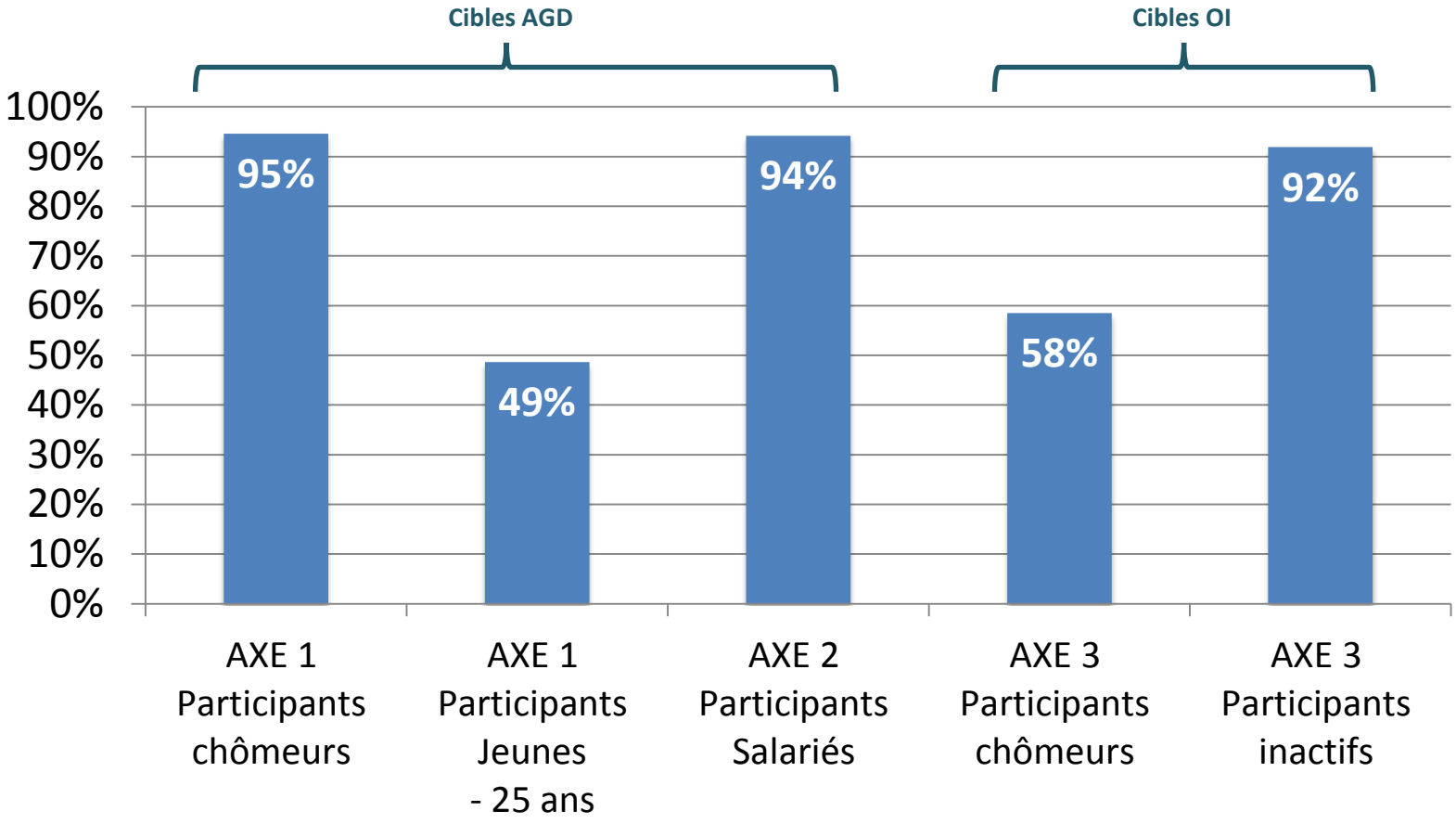


*Source : extraction de l'outil décisionnel du 11 juin 2019*

# Performance du volet déconcentré d'Ile-de-France du PON FSE (AGD +OI)

## Evolution des 5 indicateurs de février 2016 à juin 2019

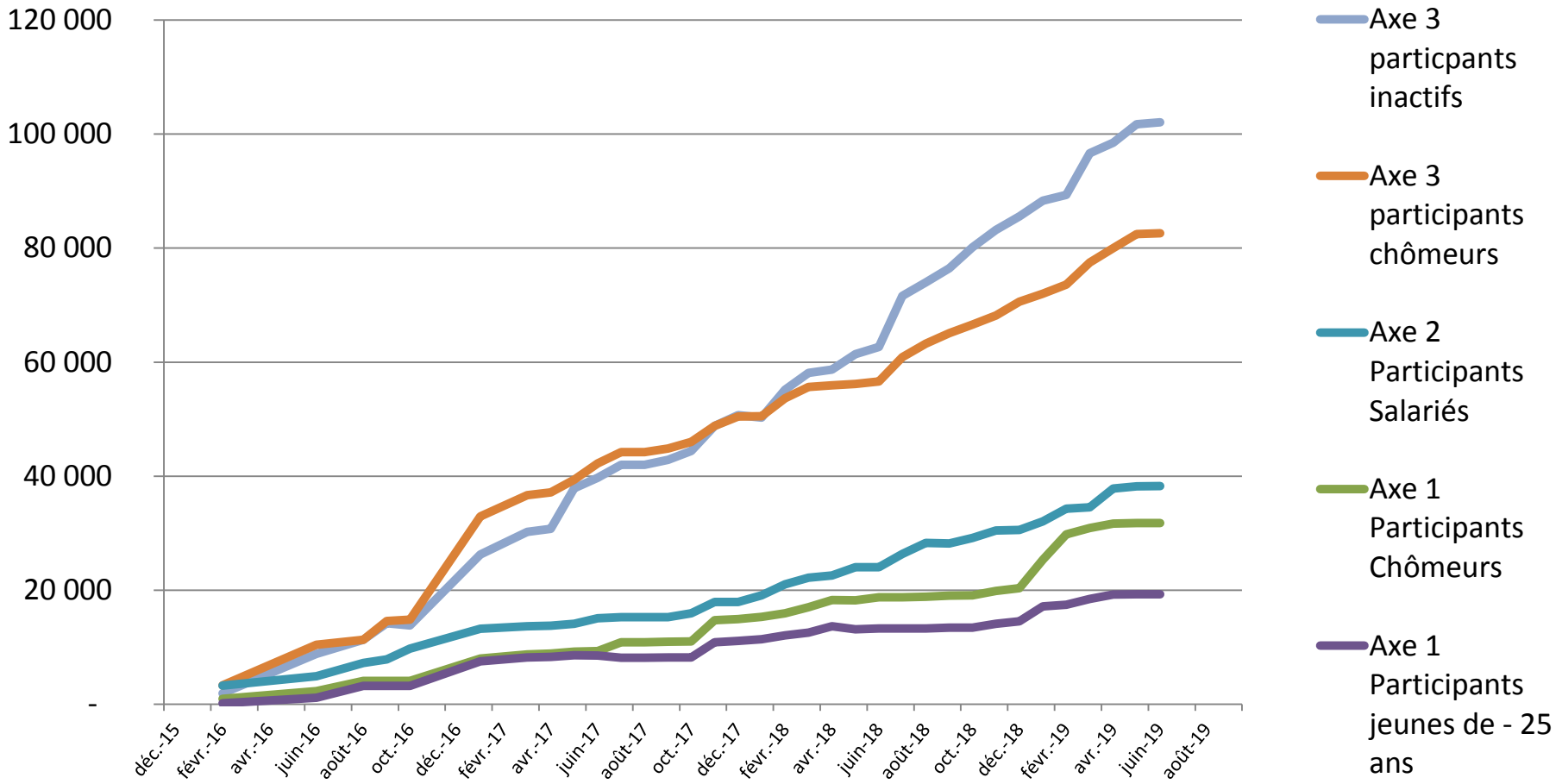


*Source : extraction de l'outil décisionnel du 11 juin 2019*

# Caractéristiques des participants du volet déconcentré d'Ile-de-France du PON FSE (AGD +OI)

## Répartition par genre

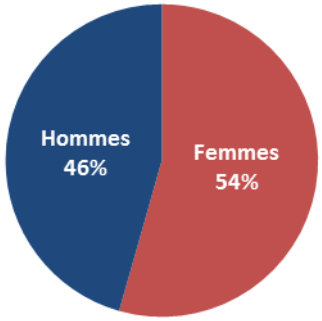


- **Présence prépondérante des femmes**

## Niveau de qualification

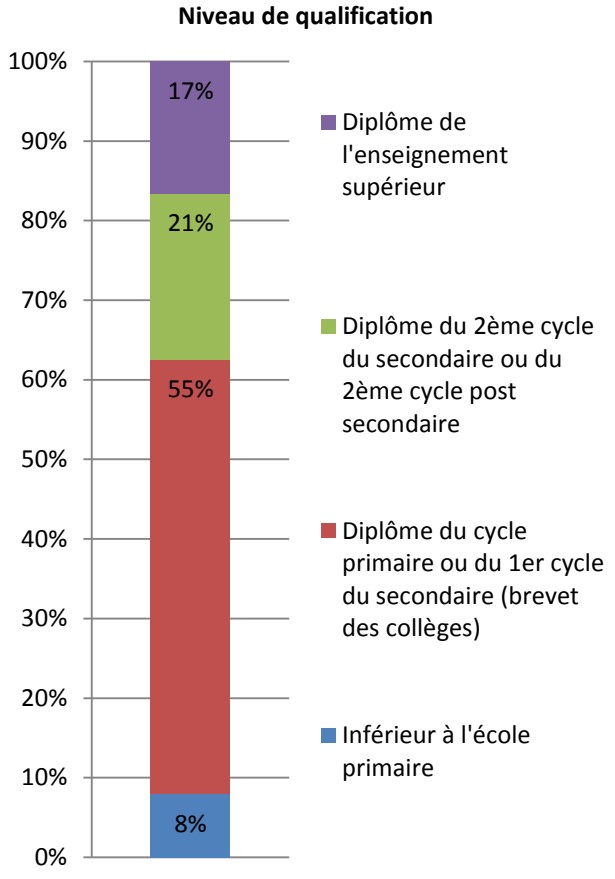


- **faible niveau de qualification des participants mais qui correspond justement au public visé par le PON et des orientations IDF depuis 2014.**

*Source : extraction données DGEFP du 3 janvier 2019*

# Situation sur le marché du travail à l'entrée et à la sortie du volet déconcentré d'Ile-de-France du PON FSE (AGD +OI)

## Situation sur le marché du travail à l'entrée et à la sortie hors axe 2

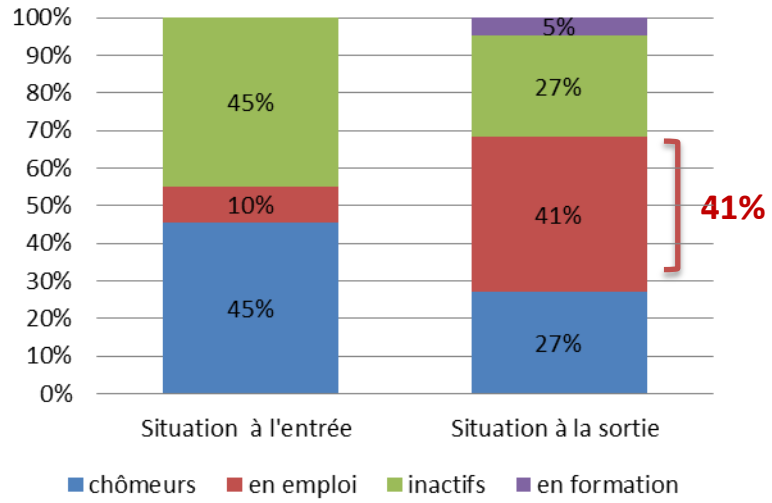


## Quel type d'emploi à la sortie ?

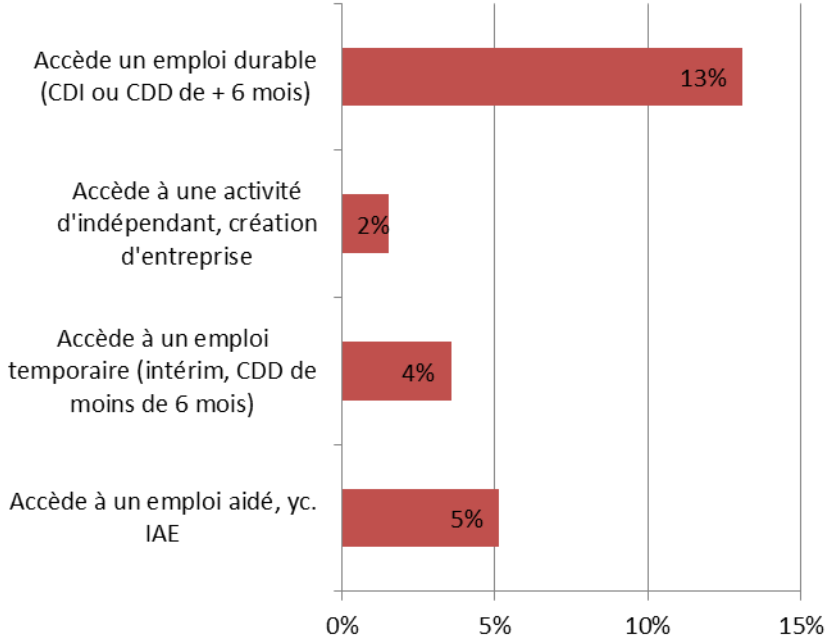


Les publics majoritairement visés par le PON FSE sont des chômeurs et des inactifs (axes 1 et 3).

La situation des participants, à leur sortie immédiate des opérations FSE, s'est améliorée : 46 % de sorties vers l'emploi et en formation.

La part des chômeurs reste importante. Ils sont la cible principale des orientations FSE 2018-2020 (axe 1) et des appels à projet des OI (axe 3).

*Les personnes mentionnées en emploi à l'entrée sont des participants qui se déclarent en emploi (emploi aidé, chômeurs cat B ou C, en activité réduite…) mais qui peuvent être aussi inscrits auprès d'un des acteurs du service public de l'emploi (SPE).

➢ La sortie en emploi est en majorité durable (+ de 6 mois)

*Source : extraction données DGEFP du 3 janvier 2019*

# Caractéristiques des participants du volet déconcentré d'Ile-de-France du PON IEJ

## Répartition par genre

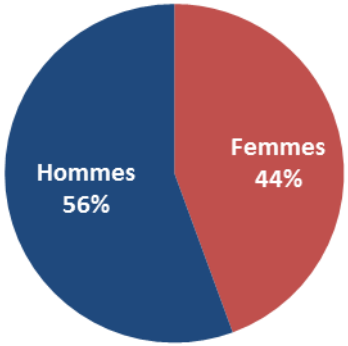


## Niveau de qualification

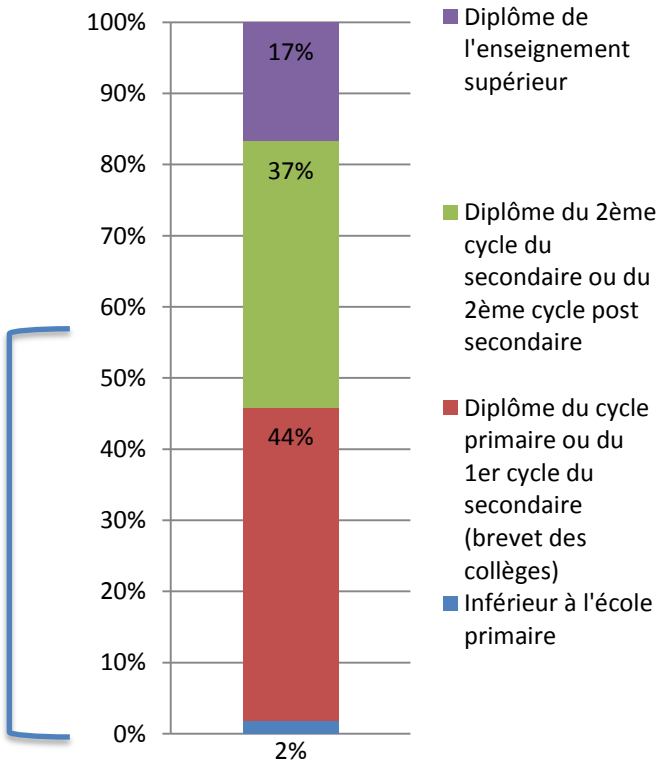


- **Présence prépondérante des Hommes**

- **faible niveau de qualification des participants mais qui correspond justement au public visé par le PON et des orientations IDF depuis 2014.**

*Source : extraction données DGEFP du 3 janvier 2019*

# Situation sur le marché du travail à l'entrée et à la sortie du volet déconcentré d'Ile-de-France du PON IEJ

## Situation sur le marché du travail à l'entrée et à la sortie

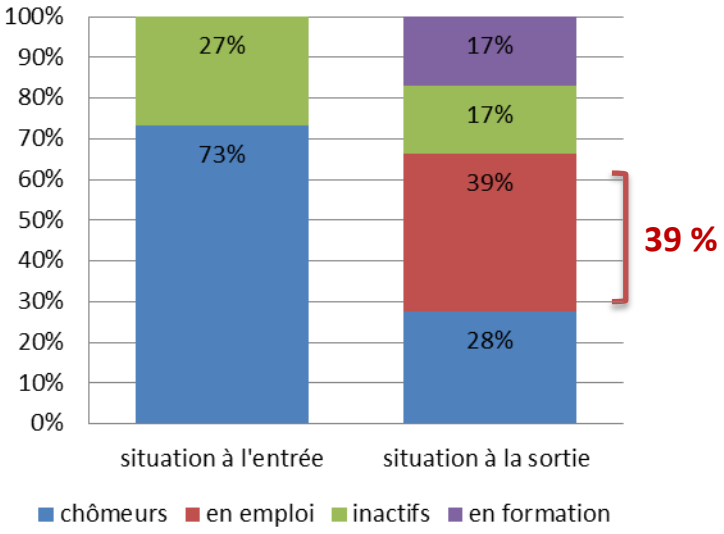


## Quel type d'emploi à la sortie ?

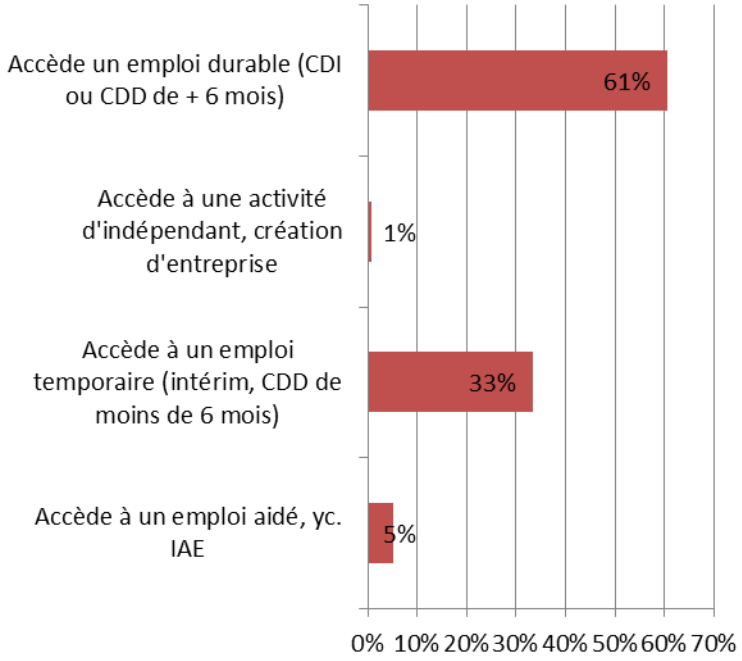


**A l'entrée de l'opération, 100 % des participants étaient soit inactifs soit chômeurs.**

**A la sortie de l'opération, 39 % des participants ont trouvé un emploi, dont 61 % en emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois).**

**La situation des participants s'améliore entre leur entrée dans l'opération et à leur sortie.**

➢ **La sortie en emploi est en majorité durable (+ de 6 mois)**

***Source : extraction données DGEFP du 3 janvier 2019***

# Projection du film du PON FSE

## « Construis-toit » – Relais 94
## Association de Prévention Soin et Insertion (APSI)
## relevant de l'OI du Conseil départemental du Val de Marne

**Projet francilien primé lors des Trophées 2019**
**au Village des initiatives FSE des 18 et 19 mars 2019**

**Lauréat de la catégorie « Compétences » et Lauréat du prix du public**

# Déroulé de la matinée du 28 juin 2019

1. Etat de la programmation 2014-2020
2. Focus sur la programmation des OI
3. Réalisation, programmation dynamique et objectifs de déclaration de dépenses
4. Paiements
5. FSE et Grand Paris
6. Cadre de performance
7. **Bilan des audits et contrôles**
8. Communication
9. Post 2020

**Flora DUMONT**

**chargée de mission, responsable de la méthode**

**Laurence DELAMARRE**

**chargée de mission, responsable du suivi des audits et des contrôles**

**Service gestion financière et méthodes (SGFM)**

**Département du Fonds social européen (DFSE), DIRECCTE d'Ile-de-France**

**Henri SICARD**

**chargé de mission**

**Unité de certification**

**Département de l'Expertise et de l'Action Economiques et Financières**

**Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)**

# Principe des audits et contrôles

- Les audits et contrôles font partie de la chaîne globale de gestion des fonds européens.

- Ils visent à garantir la qualité de la dépense publique vis-à-vis du citoyen et l'utilisation correcte des fonds vis-à-vis de la Commission européenne.

- En améliorant la gestion des fonds, le risque de récupération d'indus à l'encontre du bénéficiaire est limité.

# Principe des audits et contrôles

## Les différents types d'audits et de contrôles

| AUTORITE | TYPE DE CONTROLE |
|---|---|
| **Commission européenne** | Audits de système (organisation), audits financiers (opérations), audits thématiques |
| **Cours des comptes européenne et française** | Audits thématiques, audits financiers |
| **CICC** | Audits de système de gestion et de contrôle, audits d'opérations parfois externalisés |
| **IGAS** | Evaluations des politiques publiques |
| **DGEFP** | Audits de système, audits d'opérations |
| **DRFIP** | Contrôles de certification, contrôles de cohérence, contrôles ciblés sur risque, contrôles qualité certification |
| **DIRECCTE** | Supervision des OI (audits de système et contrôles de dossiers), contrôle interne (dont contrôles de dossiers) |

# Bilan des audits d'opération de la CICC : AGD + OI

Bilan des audits d'opération de la CICC en 2018 :

8 rapports définitifs d'audits d'opération (AGD + OI) reçus par la DIRECCTE d'Ile-de-France :

- PON FSE : 5 audits d'opération dont 1 AGD et 4 OI ;
- PON IEJ : 3 audits d'opération.

En 2018, sur les 8 audits d'opérations AGD et OI, 2 n'ont donné lieu à aucune correction financière et les 6 autres ont donné lieu à des corrections financières minimes (taux d'erreur global 0,02 %).

# Bilan des audits d'opération de la CICC : AGD + OI

Audits d'opérations programmés ou réalisés en 2019 :

- PON FSE : 1 audit d'opération OI, aucune anomalie ; 1 audit d'opération AGD programmé ;
- PON IEJ : 2 audits d'opération programmés.

# Bilan des audits d'opérations de la CICC : AGD

En 2018, sur les 4 audits d'opération gérée par l'AGD :

- 1 audit n'a fait l'objet d'aucune correction financière ;
- 3 audits ont donné lieu à une correction financière, pour les motifs suivants :

✓ **Inéligibilité des dépenses** et de **participants** (dépenses irrégulières : 38 426,64 euros de FSE, soit 1,95 % de taux d'erreur).

# Bilan des audits d'opérations de la CICC : OI

En 2018, sur 4 audits d'opérations du PON FSE gérées par des OI :

- 1 audit n'a donné lieu à aucune correction financière ;
- 3 audits ont donné lieu à des corrections financières, pour les motifs suivants :

✓ **Inéligibilité de dépenses indirectes et dépenses de personnel** (dépenses irrégulières : 10 526,93 euros dont 5 020,06 euros de FSE à récupérer, soit un taux d'erreur de 0,01 %).

## Audit CICC sur les systèmes de gestion et de contrôle des PON FSE/IEJ

Audit portant sur le fonctionnement du système de gestion et de contrôle des PON FSE et IEJ 2014-2020 en Ile-de-France :

- ***Qui est audité*** ? Autorité de gestion déléguée (Direccte IDF : AGD et OI) et l'autorité de certification déléguée (DRFIP) ;
- ***Qui audite ?*** Équipe de 8 auditeurs de la CICC ;
- ***Comment ?*** Echantillon de 30 opérations contrôlées (18 sur le PON FSE, 12 sur le PON IEJ) + entretiens sur place + examens de documents de gestion (cartographie des risques, DSGC …) ;
- ***Quand ?*** Annonce en janvier 2018, pour un audit sur place du 12 au 21 mars 2018 ;

# Suites de l'audit

- Réception des **rapports provisoires** du PON IEJ (18/06/2018) et du PON FSE (03/07/2018) ;
- **Phase de réponse** jusque septembre/octobre : production de notes aux gestionnaires et aux OI, de notes sur la stratégie de lutte contre la fraude, mise à jour de la cartographie des risques de l'AGD et des OI, mise à jour des descriptifs du système de gestion et de contrôle de l'AGD et des OI ;

- Réception des rapports définitifs du PON IEJ (03/11/2018) et du PON FSE (14/12/2018)
- Phase de réponse entre décembre 2018 et février 2019
- Réception des notes de suivi :
  - note de suivi du PON IEJ reçue en mars 2019, réponse en avril 2019 ;
  - note de suivi du PON FSE reçue en mai 2019, réponse en cours, à fournir fin juillet.

**L'audit se poursuit tant que toutes les observations ne sont pas closes**

# Notation des audits des PON FSE et IEJ

Procédure de notation : la CICC évalue séparément le fonctionnement de la DIRECCTE et de la DRFIP avant de donner une notation globale pour le fonctionnement du volet déconcentré en Ile-de-France du PON FSE et IEJ :

- Chaque autorité est évaluée sur la base d'exigences clés spécifiques ;
- Chaque exigence clé obtient une note de 1 à 4

(cotation 1 « bon fonctionnement » → cotation 4 « mauvais fonctionnement général ») ;

- L'ensemble des cotations détermine la cotation globale pour l'autorité concernée ;
- La moins bonne note des deux autorités emporte la notation globale du fonctionnement du système de gestion et de contrôle du PON.

Résultats obtenus :

- catégorie 1 (bon fonctionnement) pour la DIRECCTE
- catégorie 2 (fonctionnement correct mais des améliorations à apporter) pour la DRFIP
- Notation globale : 2

**Points d'attention des auditeurs de la CICC lors de l'audit de système de gestion et de contrôle des PON FSE et IEJ :**

- Développer le déploiement du contrôle interne ;
- Renforcer la supervision des OI ;
- Mettre en place une stratégie de lutte anti-fraude (prévention et signalement de suspicion de fraude) ;
- Généraliser l'utilisation des outils mis à disposition des gestionnaires par la DGEFP et la DIRECCTE.

A la suite de cet audit, la DIRECCTE a continué de déployer ses efforts sur le contrôle interne ou encore la prévention et la lutte contre la fraude.

A ce stade, les résultats de ces audits et contrôles de la CICC sont satisfaisants.

La sécurité de gestion doit être maintenue à ce niveau jusqu'à la clôture des programmes 2014/2020.

Par ailleurs, la DGEFP et la DIRECCTE portent un message visant à faire progresser la simplification de la gestion du FSE pour la période 2021-2027

# PAUSE

(retrouvons-nous à 11h20)

**Fontaines à eau à votre disposition !!**

# Déroulé de la matinée du 28 juin 2019

1. Etat de la programmation 2014-2020
2. Focus sur la programmation des OI
3. Réalisation, programmation dynamique et objectifs de déclaration de dépenses
4. Paiements
5. FSE et Grand Paris
6. Cadre de performance
7. Bilan des audits et contrôles
8. **Communication**
9. Post 2020

**Elodie MICUCCI**

**Chargée de mission**

**Cheffe de projet Communication FSE**

**Service programmation et organismes intermédiaires**

**Département du Fonds social européen (DFSE)**

# Communication

## En 2018

- Réunion d'information annuelle FSE-Etat le 13 février 2018 (présentation des orientations et critères de sélection FSE 2018-2020, ateliers thématiques), et fête de l'Europe à la DIRECCTE le 28 mai 2018
- Réflexion à une stratégie de communication FSE 2019-2020

## En 2019

- Trois lauréats aux trophées du Village des initiatives FSE organisé par la DGEFP les 18 et 19 mars 2019
- Renouvellement de la Fête de l'Europe à la DIRECCTE le 16 mai 2019
- Sélection de deux prestataires pour conception et réalisation de reportages photos
- **Réunion des porteurs de projets franciliens le 28 juin 2019**
- Continuer d'apporter de l'appui-conseil aux OI : formation, animation d'ateliers.

## L'objectif en 2020 :

Déployer une stratégie de communication pour :

- mettre en valeur l'action du FSE au niveau territorial ;
- mettre en lumière l'apport du FSE en lien avec la stratégie nationale et régionale en matière d'emploi et d'insertion professionnelle,

## La modalité de mise en œuvre

- rencontrer les structures conventionnées et les participants pour témoigner de leur histoire : reportages vidéo, reportage photo et exposition itinérante sur 8 territoires franciliens;
- Événement au dernier trimestre 2020, ouvert à un plus grand nombre d'acteurs du FSE en Ile-de-France

# Projection du film du PON FSE

## « Renforcer l'employabilité par la mobilité en Europe »
## OI AGFE 95

**Projet francilien primé lors des Trophées 2019**
**au Village des initiatives FSE des 18 et 19 mars 2019**

## Catégorie « Mobilités » des Trophées 2019

# Déroulé de la matinée du 28 juin 2019

1. Etat de la programmation 2014-2020
2. Focus sur la programmation des OI
3. Réalisation, programmation dynamique et objectifs de déclaration de dépenses
4. Paiements
5. FSE et Grand Paris
6. Cadre de performance
7. Bilan des audits et contrôles
8. Communication
9. **Post 2020**

# Vincent NIVON

**Chargé de mission**

**Chef de projet « Avenir des Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) – post 2020»**

**Service programmation et organismes intermédiaires**

**Département du Fonds social européen (DFSE)**

# La nouvelle programmation 2021 - 2027

- Simplification des objectifs de la politique de cohésion en 5 objectifs stratégiques :

1. **Une Europe plus intelligente** (transformation innovante et intelligente de l'économie) ;
2. **Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone** (y compris la transition énergétique, l'économie circulaire, l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques) ;
3. **Une Europe plus connectée** (mobilité et connectivité TIC) ;
4. **Une Europe plus sociale** (le socle européen des droits sociaux) ;
5. **Une Europe plus proche des citoyens** (développement durable des zones urbaines, rurales et côtières et initiatives locales).

- La Commission européenne a dévoilé une proposition de budget d'environ 1279 milliards d'euros, soit 1,1% du PNB de l'UE ;

- Pour 2014 – 2020, le budget s'établissait à 963,5 milliards d'euros.

# Le projet de Règlement Portant Dispositions Communes (RPDC)

- Règlement en cours de négociation entre les institutions européennes et les Etats membres ;
- Susceptible d'évoluer. Toutefois, quelques grandes tendances :

- Vise à doter 7 fonds de l'UE d'un corpus règlementaire commun : FEDER, FSE+, FEAMP, Fonds de cohésion, notamment ;
- Vise à établir des règles de gestion communes afin de faciliter le travail des gestionnaires ;
- Propose des éléments de simplification inter-fonds.

# L'avenir de la politique de cohésion : modernisation et simplification

## Moderniser l'investissement des fonds

- Mettre l'accent sur une croissance intelligente, inclusive et à faible intensité de carbone ;

- Prendre davantage en compte les recommandations de la Commission européenne, pour une meilleure coordination de l'utilisation des fonds à l'échelle européenne ;

- Un cadre visant à favoriser la réussite des objectifs fixés, en offrant la possibilité aux Etats :

- de réduire le nombre de programmes ;
- d'obtenir une meilleure synergie des programmes et instruments financiers ;
- de mieux impliquer les collectivités locales, les partenaires sociaux et la société civile ;
- de promouvoir l'innovation sociale et l'expérimentation ;
- d'obtenir une plus grande cohérence et complémentarité entre priorités d'investissement nationales et européennes.

# L'avenir de la politique de cohésion : modernisation et simplification

## Plus de souplesse

- Examen à mi-parcours et réévaluation des priorités (aux niveaux européen et national, et par fonds) ;
- Adaptation aux circonstances émergentes, par exemple:

- *Migrations ;*
- *Changements économiques liés à la mondialisation, aux technologies et à la démographie.*

## Plus de simplicité

- Programmation plus simple et plus rapide ;
- Réduction substantielle des coûts administratifs (davantage d'options simplifiées en matière de coûts ; reconduction possible des autorités de gestion, etc.) ;
- Principe d'audit unique et proportionnalité pour les programmes à faible risque.

# L'architecture de la nouvelle politique de cohésion

## Le projet de Règlement relatif au Fonds social européen +

- Règlement en cours de négociation entre les institutions européennes et les Etats membres ;

- Susceptible de d'évoluer. Toutefois, quelques grandes tendances :

-Élargissement du champ d'application du FSE par la fusion avec d'autres fonds : Fonds Social Européen (FSE), Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ), Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD), programme pour l'Emploi et l'Innovation Sociale (EASI), programme HEALTH (santé publique) ;

-Elargissement du périmètre FSE pour inclure l'intégration des migrants et des réfugiés ;

-Mise en œuvre du socle européen des droits sociaux ;

-Incitations en matière de concentration thématique ;

-Réformes politiques, innovation sociale et coopération transnationale encouragées.

# Organisation du FSE +

## 2014-2020

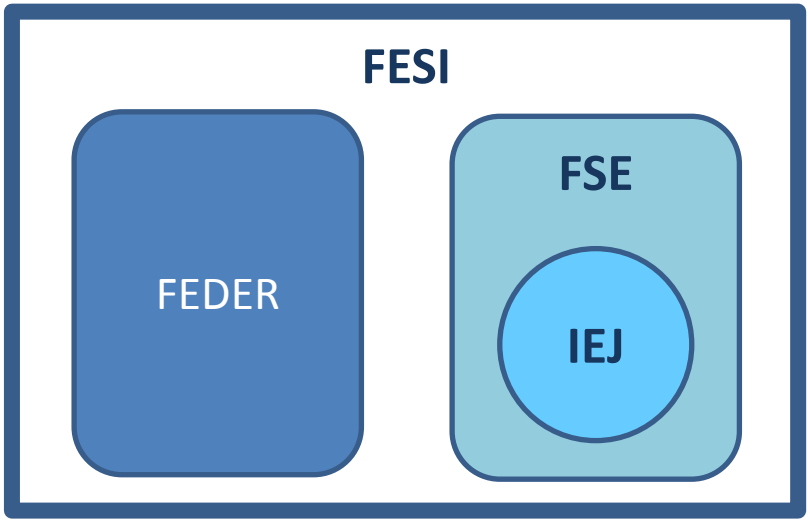


FEAD

HEALTH

EASI

## *2021-2027*

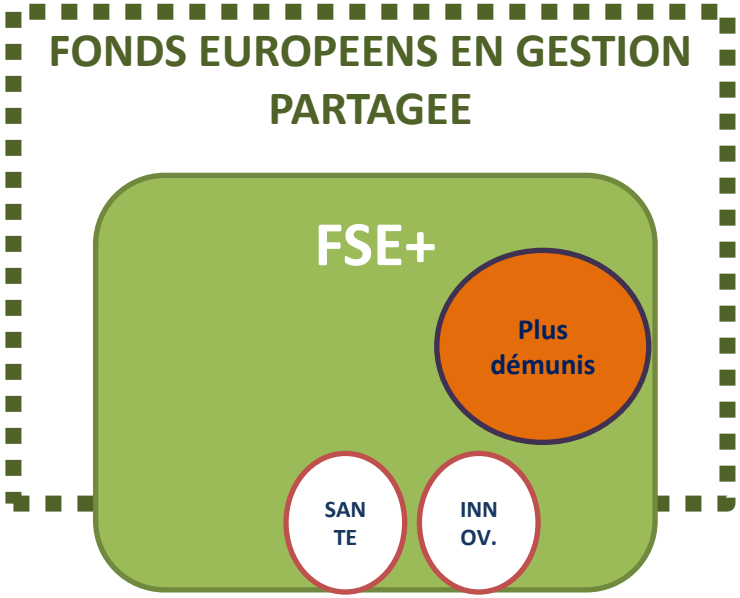

# Objectifs et priorités du FSE +

- Une dimension plus sociale (et moins strictement « emploi ») qu'en 2014-2020 ;

- Révision des priorités opérationnelles :

| Priorités réduites ou affaiblies | Priorités maintenues | Priorités nouvelles ou élargies |
|---|---|---|
| ▪ Gestion de l'emploi et des compétences, anticipation des mutations.<br>▪ Renforcement des capacités des autorités publiques *(limité à éducation/santé/protection sociale).*<br>▪ Décrochage scolaire *(plus une priorité spécifique, mais un axe plus vaste d'accès à l'éducation).* | ▪ Accès à l'emploi (y compris jeunes).<br>▪ Accès à la formation pro des actifs et des DE.<br>▪ Modernisation des institutions du marché du travail.<br>▪ Promotion de l'entreprenariat social et de l'ESS. | ▪ Intégration des migrants.<br>▪ Promotion de l'apprentissage et de la mobilité professionnelle.<br>▪ Promotion de l'emploi des femmes et égalité pro.<br>▪ Intégration des plus démunis Innovation sociale (priorité obligatoire).<br>▪ Santé publique. |

# Niveau de financement – UE et France

- Au niveau européen, le FSE + serait doté d'un budget de 101 milliards d'euros, dont 100 milliards d'euros en gestion partagée.

- En France, l'allocation qui sera allouée au titre du FSE + devrait être de 7,19 milliards d'euros. Ce montant comprendrait notamment :

**- Au moins 25 % pour l'inclusion sociale + : 1, 799 milliard d'euros ;**

**- Au moins 2% pour la lutte contre la privation matérielle : 144 millions d'euros ;**

**- Au moins 10 % pour l'emploi des jeunes : 719 millions d'euros.**

# Catégories de région et taux de cofinancement FSE +

- Maintien de 3 catégories de régions et réduction des taux de cofinancement :

  - Régions moins développées: taux de cofinancement FSE+ : 70% contre 85% aujourd'hui.

  - Régions en transition: taux de cofinancement FSE+ : 50% contre 60% aujourd'hui.

  - **Régions plus développées dont l'Île-de-France. Taux de cofinancement FSE+ : 40% contre 50% aujourd'hui.**

- Pour compenser : proposition d'élargir le nb. de régions au statut de « régions en transition ».

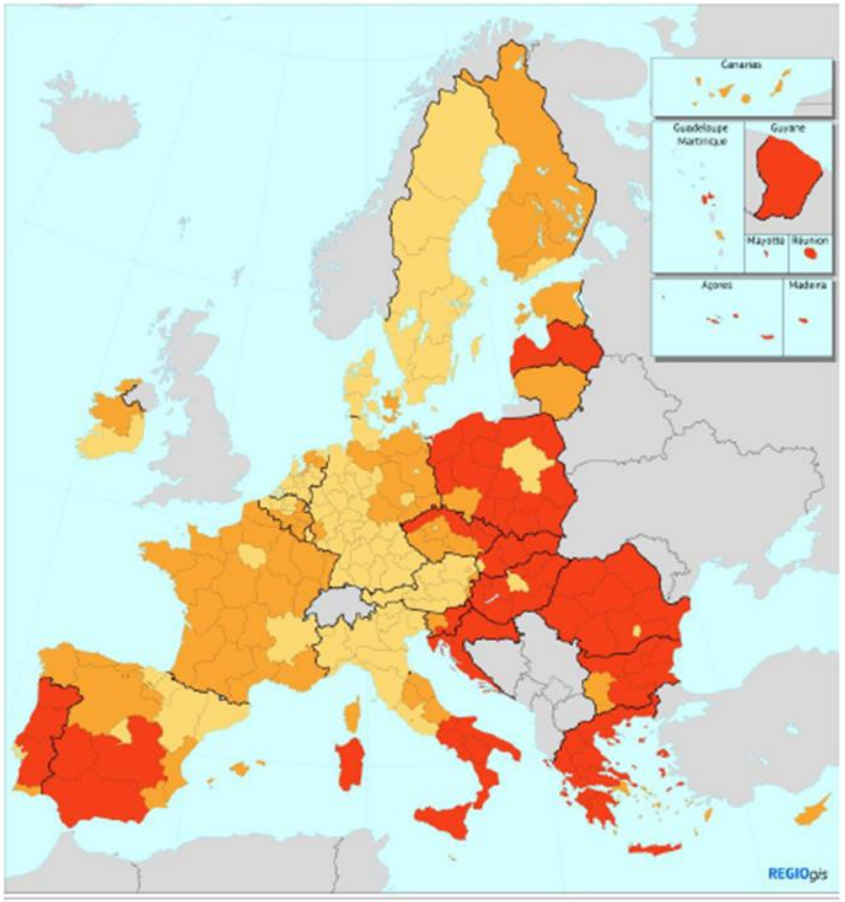


GDP/head (PPS) by NUTS2 region, average 2014-2015-2016

Index, EU-27 = 100

< 75% (less developed regions)

75% - 100% (transition regions)

>= 100% (more developed regions)

# Quelles innovations pratiques pour le FSE + ?

- Disparition de la réserve de performance, remplacée par une programmation en deux temps (révision en 2025) : transfert de crédits entre Etats membres et fonds, le cas échéant, si les priorités changent ;

- « Forfaitisation » des dépenses d'assistance technique : chaque appel de fonds donne lieu à la mise à disposition d'un volume de crédits proportionnel au montant déclaré pour couvrir ces dépenses ;

- Disparition de la fonction certification (la fonction comptable de l'appel de fonds sera assumée principalement par l'AGD) ;

- Suppression de la procédure de désignation des autorités, qui peuvent être reconduites ;

- Simplification du dispositif spécifique jeune (qui ne sera plus un dispositif spécifique type IEJ) ;

- Coordination et articulation renforcées avec les autres fonds : ERASMUS+, fonds européen d'ajustement à la mondialisation, etc.

# Renforcer l'articulation du Semestre européen et de la politique de cohésion

- Un lien étroit selon deux axes :

  - **L'analyse économique et politique guide les investissements des fonds** : l'analyse annuelle du pays par la Commission européenne doit être prise en compte dans l'utilisation des crédits, notamment en ce qui concerne la réduction des disparités régionales et territoriales ;
  - **Les investissements des fonds produisent des résultats, qui réorientent l'analyse politique.**

- Avantages escomptés :

  - Plus de cohérence entre les différentes politiques menées, aux niveaux national et européen ;
  - Un impact plus important et une meilleure sensibilisation des parties prenantes ;
  - Davantage de transparence dans l'utilisation des fonds et une responsabilisation accrue.

# Conclusions du rapport France 2019 – Volet social et marché du travail

- Une **amélioration générale du marché du travail**, mais à un rythme moindre qu'en 2017, et restant inférieur à celui de la zone euro ;

- Des **groupes restant plus en difficulté du fait de la subsistance des inégalités du marché du travail** : les moins qualifiés, les jeunes, les personnes issues de l'immigration et de quartiers défavorisés ;

- **Des mesures prises** visant à améliorer le système de formation professionnelle, pour améliorer sa capacité à intégrer sur le marché du travail et à permettre un accès de tous à la formation. Toutefois, les résultats demeurent insuffisants : inadéquation des compétences par rapport aux besoins du marché du travail ;

- Un système de **protection sociale qui reste globalement efficace**, particulièrement pour réduire le risque de pauvreté…

- … mais des **inégalités de revenu accrues par la crise** et qui persistent. Par ailleurs, les phénomènes d'exclusion sociale dans les zones défavorisées pour les groupes vulnérables perdurent.

# Priorités de la Commission européenne pour la France

L'annexe D du rapport 2019 dédié à la France étudie des pistes d'utilisation des crédits européens pour la programmation 2021 – 2027, dans le cadre du nouvel objectif spécifique 4 (une Europe plus sociale) :

- Améliorer **l'accès à l'emploi** de tous, y compris pour les groupes plus vulnérables et pour les personnes plus éloignées du marché du travail, y compris les NEETs, les personnes issues de l'immigration et les résidents des zones défavorisées ;

- Promouvoir les possibilités de **formation** professionnelle initiale, y compris l'apprentissage, et **continue**, notamment pour les chercheurs d'emploi et les travailleurs peu qualifiés ;
- Favoriser la **mise à niveau et les reconversion professionnelles,** surtout dans les PMEs et TPEs et l'entrepreneuriat social ;

- Promouvoir l'**Inclusion active**, y compris **lutter contre la privation matérielle** pour les ménages plus à risque et **faciliter l'intégration** des personnes issues de l'immigration et des résidents des zones défavorisées ;
- Améliorer la qualité de **l'éducation**, lutter contre le **décrochage scolaire** et faciliter l'accès aux services de **santé** dans les régions ultrapériphériques.

# Quelle perspective? Position de négociation française et enjeux à court

- **Les éléments à portée financière des règlements FESI et FSE+ devraient donner lieu à un accord sous présidence finlandaise (2ème semestre 2019).**

- **Position française en cours d'arbitrage. Les priorités qui se dégagent :**

- Maximiser le taux de retour français concernant la politique de cohésion tout en stabilisant le montant de la contribution française au budget européen (mais pressions contradictoires entre pays du Nord souhaitant limiter la PAC et la politique de cohésion, et les pays d'Europe centrale qui veulent les augmenter).

- Défense de la **structuration des catégories de région**, et de l'élargissement de la catégorie des régions en transition (mais position fragile, car l'élargissement des régions en région en transition profite très largement à la France, du fait du mode de calcul).

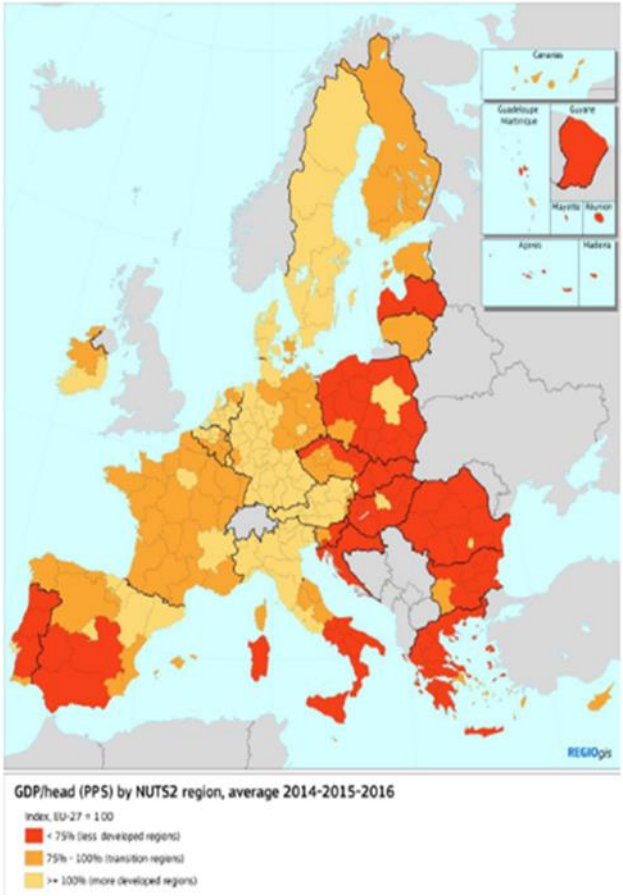

# Position de négociation française et enjeux à court terme

- **Soutien aux incitations de concentration des crédits,** pour faciliter un financement élevé de l'inclusion, de l'aide aux plus démunis, et des mesures en faveur de l'emploi des jeunes.

- **Soutien aux mesures de simplification :**

- Simplification des procédures de désignation pour les AG reconduites ;
- Remboursement forfaitaire de l'assistance technique ;
- Disparition de la certification ;
- Abandon du cadre de performance, tel qu'existant aujourd'hui.

- **Défense des mesures dérogatoires et de l'allocation pour les RUP.**

# Quelles échéances ?

- Accord définitif sur les règlements attendus pour mi-2020. Le travail national sur les PO pourra officiellement commencer.

- La Commission européenne est prête à entamer un dialogue informel avec les Etats pour progresser autant que possible en 2019 et 2020.

- Au niveau national, l'architecture de gestion des FESI et du FSE devrait être dévoilée durant l'été. La DGEFP souhaite finaliser une V0 du PO national pour début 2020.

- Objectif d'adoption des programmes d'ici fin 2020.

Ce document est cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en France avec le fonds européen de développement régional et le fonds social européen.

# Echanges avec la salle

Ce document est cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en France avec le fonds européen de développement régional et le fonds social européen.

# Déjeuner !

# Retrouvons-nous pour les tables-rondes à partir de 14h15